



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3476

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2019 - 1ère session**

service : **Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Jannot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3476**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Soutien à la vie associative - Attribution de subventions aux associations de promotion du développement des associations et de l'engagement citoyen pour l'année 2019 - 1ère session**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2017-2181 du 18 septembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé les orientations de la politique métropolitaine en direction des associations.

La Métropole apporte notamment un soutien aux associations qui contribuent au développement de la vie associative ainsi qu'à celles qui concourent à la promotion de l'engagement citoyen.

Ainsi en 2018, par ses délibérations n° 2018-2797 du 25 juin, n° 2018-3092 du 5 novembre et n° 2018-3178 et 3179 du 10 décembre, 26 structures ont été soutenues pour un montant total de 182 430 €.

Par la présente délibération, il est proposé pour l'année 2019 de soutenir 19 structures dont 8 qui concourent au développement de la vie associative pour un montant de 61 500 € et 11 pour des actions en faveur de l'engagement citoyen pour un montant de 67 000 €. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des subventions proposées figure en annexe de la présente délibération.

Une 2^{ème} délibération complémentaire pourra être présentée en fin d'année.

II - Développement de la vie associative**1° - Soutien aux associations**

Les 8 associations subventionnées concernent des acteurs structurants dont l'objet a trait spécifiquement au fait associatif en lui-même, que ce soit à travers l'accompagnement à la professionnalisation et à la structuration des associations ou la promotion du bénévolat. La liste des associations qu'il est proposé de soutenir ainsi que les montants des subventions qu'il est proposé d'accorder figurent en annexe de la présente délibération.

Au regard du soutien global apporté par la Métropole à l'association Anciela, une convention est conclue avec elle, notamment pour l'organisation des rencontres "envie d'agir".

2° - L'opération "Tous unis, Tous solidaires"

S'inscrit également dans ce cadre, l'opération "Tous unis, Tous solidaires" portée cette année par l'association du Foyer Notre-Dame des sans-abri.

Il s'agit d'un projet inter-associatif initié en 2015 par l'association Les petits frères des pauvres, et un collectif d'associations référentes de l'engagement solidaire, unies dans l'objectif commun de promouvoir et faire découvrir le bénévolat aux habitants de la Métropole. Le projet consiste à valoriser toutes les formes d'engagement, quels que soient les champs d'intervention (animation dans le sport, bénévolat dans le social, pratique amateur dans le milieu culturel, etc.). La Métropole est engagée depuis 2015 dans la promotion de cet

événement. Reposant sur le principe d'une plate-forme web "bénévolat", ce projet permet d'accueillir dans un temps resserré tout habitant désireux de tester, en situation réelle, l'expérience de l'engagement par le bénévolat.

Par délibération n° 2017-2292 du 6 novembre 2017, le Conseil de la Métropole avait procédé à l'attribution d'une subvention de 30 000 € à l'association Habitat et Humanisme, en tant que porteur de projet cette année-là.

L'évaluation de l'opération menée en 2018 a souligné :

- l'intérêt de la démarche et sa bonne perception par les participants, associations et citoyens.
- plus de 150 associations se sont inscrites, soit une hausse de 20 % par rapport à la précédente opération en 2016 qui représentent une grande diversité d'activités. 62 d'entre elles ont reçu au moins un bénévole. Ces associations ont mené à bien 488 expériences, soit en moyenne 8 expériences par association.

L'opération a permis d'intégrer pour cette expérience 308 bénévoles dont 74 % habitent Lyon. Leurs motivations reflètent bien les objectifs de l'opération : 58 % viennent chercher une association dans laquelle s'investir et 37 % viennent découvrir le bénévolat. 85 % d'entre eux se sont dits satisfaits et prêts à poursuivre un engagement bénévole.

Enfin, 50 entreprises de toutes tailles ont été présentes lors de la soirée organisée le 6 novembre pour favoriser les coopérations entre associations et entreprises.

Parmi les points à améliorer, le site Internet pourrait bénéficier d'une page d'accueil plus attractive afin de garantir à l'utilisateur une bonne expérience d'usage. La mobilisation des entreprises nécessite également d'être poursuivie.

Le collectif a décidé de renouveler l'opération en 2019, en impliquant citoyens, associations ainsi que les entreprises avec un temps fort en octobre.

Budget et plan prévisionnel de financement :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| charges de personnel | 40 468 | Métropole | 30 000 |
| achats et frais de fonctionnement | 5 132 | Ville de Lyon | 10 000 |
| | | autres produits | 15 000 |
| autres services extérieurs | 9 400 | | |
| Total | 55 000 | | 55 000 |

Il est proposé de confirmer l'engagement de la collectivité aux côtés du collectif Tous unis, Tous solidaires en reconduisant le soutien de la Métropole pour le même montant qu'en 2018, soit 30 000 € au profit de l'association Foyer Notre-Dame des sans-abri.

III - Engagement citoyen

Il s'agit d'un soutien apporté à des associations participant à l'engagement citoyen sur le territoire métropolitain au-delà du seul périmètre de la commune, plus particulièrement à travers :

- des actions de lutte contre les discriminations de toutes natures,
- des actions favorisant le développement du sens civique

Sur 25 projets déposés, il est proposé d'en retenir 11.

Plusieurs associations travaillent sur le thème de l'égalité hommes/femmes, comme l'association HF Auvergne Rhône-Alpes (Lyon 1^{er}) qui développe un travail de sensibilisation à l'égalité hommes/femmes dans le secteur du spectacle vivant ou encore, l'association Si/Si les femmes existent (Villeurbanne) qui oeuvre à mettre en valeur les productions de femmes à travers l'histoire et à lutter contre les idées reçues et les stéréotypes de genre.

D'autres associations interviennent sur la thématique de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et le communautarisme, comme la Licra ou Agir pour l'égalité qui toutes 2 mènent des actions d'éducation à la citoyenneté par la promotion des valeurs républicaines.

Enfin, certaines associations, comme Les Cités d'or, participent au développement d'une conscience citoyenne par leurs actions de sensibilisation auprès des jeunes adultes.

Au regard du soutien global apporté par la Métropole à l'association de la Fondation étudiante pour la ville (AFEV), une convention est conclue pour l'organisation exceptionnelle de son 20^e anniversaire. Cet événement aura lieu le 23 mai aux Halles du Faubourg et s'organisera autour de 3 temps :

- des tables rondes sur des sujets de la réussite éducative, de la ville, de l'engagement,
- le vernissage d'une exposition,
- une soirée festive à destination des jeunes et des engagés.

Par ses actions, l'AFEV promeut l'engagement bénévole d'un public jeune à travers différentes formes, notamment des services civiques.

IV - Modalités de soutien de la Métropole

Le versement des subventions interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération sur présentation d'un programme détaillé et du budget prévisionnel de l'action subventionnée, hormis pour les associations Anciela, Foyer Notre-Dame des sans-abri et AFEV dont les modalités de versement seront définies dans une convention. Le versement des subventions interviendra au plus tard le 31 décembre 2019.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 128 500 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé, pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Anciela, pour un montant de 3 500 €, définissant les principes de partenariat entre cette association et la Métropole ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention de la Métropole,

c) - la convention à passer entre la Métropole et le Foyer Notre-Dame des sans-abri, pour un montant de 30 000 €, définissant les principes de partenariat entre cette association et la Métropole ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention de la Métropole,

d) - la convention à passer entre la Métropole et l'AFEV, pour un montant de 10 000 €, définissant les principes de partenariat entre cette association et la Métropole ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention de la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 128 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P3903611A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.